

# SAUVEGARDE DE LA LOIRE ANGEVINE

LETTRE D'INFORMATION - N° 75 - Septembre 2023

LA SAUVEGARDE DE LA LOIRE ANGEVINE - 14 RUE LIONNAISE - 49100 ANGERS

Association agréée, au titre de la protection de l'environnement, par arrêté préfectoral du 13 février 2023

Abonnement 7,6 Euros

## Editorial

Les étés se suivent et, malheureusement, se ressemblent de plus en plus ces dernières années, avec leur lot d'événements climatiques extrêmes. Après les incendies catastrophiques de l'été dernier, que dire de ces nouvelles séries d'incendies terribles au Canada, puis au Portugal, en Espagne, à Hawaï, en Grèce avec un incendie dévastateur fin août, " le plus grand jamais enregistré dans l'Union Européenne " selon les propos d'un porte-parole de la Commission Européenne le 29 août. Que dire également de la fonte de la banquise et des glaciers des deux hémisphères qui s'amplifie sans réaction, ainsi que des anomalies des températures des océans. En France, les températures fluctuantes de l'été, selon les territoires, poussent à certains discours sceptiques. Pourtant, les températures de la deuxième quinzaine d'août, à plus de 40 degrés, les orages violents ou les pénuries d'eau locales ne peuvent pas générer de doute. Nous sommes face à de nouveaux risques avec un emballement de tous ces processus.

Comment répondre, sans sentiment d'impuissance devant tant d'enjeux ? Un rapport sur l'hydroélectricité, datant de novembre 2022 et que nous citons dans cette lettre d'information, peut nous orienter : " *la seule solution, est de réduire les consommations, ce qui ne peut s'envisager que si tous les acteurs sont sollicités de manière équitable.*" Ce propos concernait la consommation d'eau dans le bassin de la Loire mais il vaut aussi pour toutes les consommations anthropiques qui sont sources de gaz à effet de serre. Le problème est mondial et les actions pour y remédier doivent être globales.

Estelle Lemoine-Maulny

## Mobilisation des retenues électriques pour soutenir l'étiage

Fin janvier 2022, les Ministres respectifs de la Transition écologique et de l'Agriculture et de l'alimentation demandaient au Conseil général de l'Environnement et à celui de l'Agriculture de conduire une expertise sur les conditions de mobilisations des retenues hydroélectriques pour le soutien d'étiage dans le bassin de la Loire.

Cette demande découlait du fait que *[ plusieurs cours d'eau du bassin de la Loire présentent fréquemment des étiages sévères qui peuvent se prolonger en période automnale. [...] les préfets de départements sont amenés à prendre des arrêtés de restriction temporaire d'usage de l'eau. [...] Les études prospectives pour le bassin de la Loire font état d'une diminution significative des débits annuels des cours d'eau, comprise entre -10% et -40% d'ici 2070 ainsi que d'une baisse prononcée des débits d'étiage dans certains secteurs ]*.

Il existe, pour le bassin de la Loire, dix-sept ouvrages de retenues d'eau destinés à des fonctions diverses comme les barrages de Villereux et Naussac, essentiellement destinés au soutien des étiages ou à l'écrêtement des crues, d'autres retenues sont spécifiquement destinées à la production électrique, d'autres, enfin, ont des fonctions d'alimentation de biefs divers.

L'étude demandée consiste essentiellement à examiner, pour chacun de ces ouvrages, la possibilité de modifier leur gestion pour utiliser leurs réserves d'eau afin de soutenir les étiages sévères sans remettre en cause leur fonction initiale. En d'autres termes, examiner la possibilité de concilier des objectifs parfois différents mais tous d'intérêt public. Il ne peut être question de présenter les avis formulés par les rapporteurs pour chacun des ouvrages considérés mais la méthode est particulièrement intéressante : tenir compte

de l'évolution des contextes climatiques et réfléchir pour trouver les compromis acceptables.

Dans les conclusions de ce rapport rédigé en novembre 2022, il est indiqué que les retenues hydroélectriques sont déjà largement mobilisées dans des dispositifs de soutien d'étiage bénéficiant à la Loire amont, à quatre de ses affluents (Cher, Creuse, Vienne et Sioule) et à deux fleuves côtiers bretons. Cependant, les ressources hydroélectriques encore mobilisables peuvent apporter un complément appréciable mais limité. Il y est indiqué, en particulier, que les améliorations proposées ne permettront pas de répondre aux ordres de grandeur nécessaire pour faire face aux sécheresses constatées aujourd'hui et de préciser : *[ la seule solution, est de réduire les consommations, ce qui ne peut s'envisager que si tous les acteurs sont sollicités de manière équitable ]*...*[ La démarche suppose la mise en place d'une gestion quantitative généralisée, garantissant la transparence des prélèvements de tous les usages ]*.

Les rapporteurs ne passent pas sous silence l'idée de certains acteurs de réaliser la construction d'un grand réservoir en citant les nombreuses réserves qu'un tel projet rencontrerait et concluent *[ L'hypothèse de la construction d'un tel barrage ne doit en aucun cas retarder les efforts nécessaires sur le bassin de maîtrise de la consommation d'eau et la mise en place de la gestion quantitative ]*.

Ce rapport et ses annexes sont particulièrement intéressants et il est vivement conseillé, pour les lecteurs curieux ou avertis, d'en prendre connaissance dans son intégralité.

Celui-ci est chargeable sur :

[https://www.igedd.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/014269-01\\_rapport-publie\\_cle524373.pdf](https://www.igedd.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/014269-01_rapport-publie_cle524373.pdf)

## Au fil de la Loire

### Loire Sentinelle, premiers résultats.

Nous avons évoqué, lors d'une précédente lettre d'information, le projet Loire Sentinelle, porté par Barbara Réthoré et Julien Chapuis, biologistes, médiateurs scientifiques et chargés d'enseignement universitaires, basés en Anjou. De mai à juillet 2022, ils avaient descendu le cours intégral de la Loire, à pied puis en canoë, pour dresser une cartographie inédite de la biodiversité et de la plasticodiversité du fleuve. C'est à ce deuxième volet que notre article est consacré.

Pendant leur périple, les deux chercheurs ont collecté des sédiments et filtré l'eau, en 20 points, des sources à l'estuaire, pour étudier la pollution aux microplastiques (c'est-à-dire, particules plastiques dont la taille est inférieure à 5 mm). Les laboratoires ont mis presque un an à expertiser les résultats, et, ces derniers sont sans appel : la Loire est polluée en microplastiques, dès sa source, cette contamination pouvant, bien sûr, avoir des incidences sur la santé des milieux, de la flore, de la faune, et, in fine, sur la santé humaine.

Quelques précisions. La concentration moyenne en microplastiques est de 0,15 mp/m<sup>3</sup> dans l'eau et 1375 mp/m<sup>3</sup> dans les sédiments. Sous quelles formes ? L'observation par microscopie révèle une prédominance de fibres dans les échantillons, suggérant une pollution en microfibrilles textiles. Ces dernières sont principalement libérées lors du lavage de nos vêtements synthétiques avant d'être déversées dans nos eaux usées et les milieux aquatiques. Une observation d'une autre nature, par spectroscopie infrarouge, a également montré la présence de deux principaux polymères, le polyéthylène et le polypropylène, utilisés dans la fabrication de bouteilles, de sacs et films alimentaires ou encore dans les emballages et contenants alimentaires. On est dans une pollution invisible, mais édifiante : avec le ruissellement et le vent, le plastique a intégré le cycle de l'eau...

Alors que la présence des plastiques en mer est mise en avant au niveau

mondial, l'étude de Natexplorers permet ainsi d'attirer l'attention sur la contamination plastique des eaux continentales, notamment des fleuves. A l'appui de ces résultats, il faut maintenant agir au plus vite, et l'une des solutions est évidente : le meilleur déchet reste celui que l'on ne produit pas...

Barbara et Julien, continuent, pour leur part, à partager leurs résultats, au moyen d'une expédition avec une flottille de bateaux de Loire, partant de Saint Jean-de-Boiseau, en Loire-Atlantique, le 1er septembre 2023. Cette expédition s'achèvera le 19 octobre du côté de Nevers.

### Rééquilibrage du lit de la Loire

Après les travaux en Maine-et-Loire, commencés en septembre 2021, interrompus par une brusque montée des eaux, en partie due à un lâcher du barrage de Villerest, et achevés en 2022, une 2ème phase des travaux a débuté le 21 août 2023. Elle devrait durer jusqu'en novembre, si les débits de la Loire le permettent. Ces travaux sont situés en Loire-Atlantique, entre Anetz et Ancenis. 20 épis vont être supprimés et 84 autres réduits ou abaissés, pour un montant de 16,4 millions d'euros, financés par la Région, des Fonds européens et un mécénat privé.

Nous pourrions dire " Enfin ! ", après plus de 25 ans d'études et de concertation qui ont abouti à l'autorisation environnementale délivrée le 2 août 2021 par les préfets des deux départements. Dans notre lettre n°65, nous vous avons fait état de cette concertation, menée au printemps 2018. Si nous étions favorables à ce projet, nous avons néanmoins émis des observations basées sur les opérations expérimentales préalables. Elles portaient sur les risques de création de fosses à l'aval des digues remodelées et sur les délais d'atteinte des objectifs, en particulier sur la remise en eau des bras secondaires.

En 2024, et durant les 2 ou 3 années suivantes, la 3ème et dernière phase des travaux portera sur la reconstitution d'un seuil à Bellevue, à l'amont de Nantes, sur la protection des berges à

proximité du seuil et sur le remodelage des épis du bras de Thouaré.

Les effets attendus de ces travaux sont à court et long terme, jusqu'à un horizon de 50 ans. On espère un exhaussement du lit de la Loire entre 30 cm et 1 m suivant les secteurs et jusqu'à 1,80 m au droit du seuil de Bellevue. Cela devrait permettre la remise en eau des bras secondaires quasiment toute l'année et offrir ainsi des conditions environnementales plus favorables pour la faune et la flore ligériennes (maintien de la biodiversité).

### Une personnalité juridique pour la Loire

Depuis 2019, le projet de parlement de Loire est en gestation (à l'initiative du POLAU - pôle arts et urbanisme à Tours), démarche expérimentale autour des droits du fleuve. Il mobilise des partenaires culturels, des universitaires, juristes, techniciens, élus et scientifiques afin de promouvoir une personnalité juridique au cours d'eau.

En ce mois de septembre, une nouvelle étape est en cours, l'élaboration d'une charte de Loire. Au cœur de cette étape, du 1er au 20 septembre, " *La Grande Remontée 2023* " : 25 bateaux et 80 marins remontent la Loire pour rejoindre le Festival de Loire à Orléans, avec 20 escales artistiques, scientifiques et festives où le projet de Parlement de Loire sera au cœur des enjeux.

D'où vient cette idée de donner une personnalité juridique à la Loire ?

Cette démarche a été puisée dans plusieurs sources, notamment le concept de "Parlement des choses" du philosophe Bruno Latour. Le fleuve Whanganui, en Nouvelle Zélande, a obtenu une personnalité juridique en 2017. Le Parlement néo-zélandais a fini par reconnaître au fleuve la qualité d'être vivant, au même titre qu'une personne. Cependant, le droit français n'est pas le droit anglo-saxon, la constitution française considère le peuple français comme un et indivisible et ne permet donc pas ce genre d'approche.

Si l'on peut apprécier cette remontée festive de la Loire on peut douter de l'intérêt, et de la possibilité, de donner une personnalité juridique à la Loire. Ce fleuve encore sauvage a certes besoin d'être préservé ; il existe, cependant en France, de nombreux moyens pour le faire sans avoir recours à de doux rêves.

---

Lettre d'information éditée par La Sauvegarde de la Loire Angevine, 14 rue Lionnaise, 49100 ANGERS  
association loi 1901 affiliée à "FNE 49" et au "Comité Loire Vivante"

Conseil d'administration : Présidente : E. Lemoine-Maulny - Vice-Président : J-P. Gislard - Secrétaire : Ch. Pilette  
Trésorier : G. Cougnaud - Administrateurs : J-C. Beaudoin, J-C. Hippolyte, M. Liétout, J. Tharrault, J. Zeimert

---

Directrice de la publication : E. Lemoine-Maulny, présidente de La Sauvegarde de la Loire angevine  
Rédactrice en chef : E. Lemoine-Maulny - Impression : Welcome Service Copy - ANGERS  
Dépôt légal : Septembre 2023 - numéro ISSN : 1760-0162

site internet : <http://www.sauvegarde-loire-angevine.org>

courriel : [contact@sauvegarde-loire-angevine.org](mailto:contact@sauvegarde-loire-angevine.org)